

Structurer son club par le projet associatif

Session 2024-2025

INFORMATIONS PRATIQUES

Formation de janvier 2025 à mars 2025

- 2h en Webinaire + 7 h en centre de Formation
- Frais pédagogiques : pris en charge par la LIGUE
- Frais de restauration : pris en charge par la LIGUE

Nous sommes ouverts à l'étude de toute candidature de personne en situation de handicap, contactez-nous afin de construire ensemble le protocole de sélection et d'aménagement de formation

DOSSIER DE CANDIDATURE

INSCRIVEZ-VOUS ICI

CLIQUEZ ICI

4 SESSIONS PAR SAISON

LES PRÉREQUIS	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans - Être Présidents - Être Secrétaire Général - Être Trésorier 	<p>Transmettre et/ou consolider les bases des dirigeants de clubs dans la notion de PROJET (leur rôle, démarche de réflexion et conception du projet de club)</p> <p>Favoriser la montée en compétences de ces derniers</p> <p>Pérenniser et développer les clubs de Nouvelle-Aquitaine</p>
CONTACTS	THEMES ABORDER
<p>Coordonnateur pédagogique Yves DEMAY yves.demay@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr 06.02.01.67.33</p> <p>Référente Accompagnement des Clubs Sarah DUDON sarah.dudon@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr 06.45.54.86.42</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Le projet associatif Rôle du dirigeant Organisation du club Pérennisation du club / Fidéliser-recruter des bénévoles Les outils numériques et statistiques.

INTERET DE CETTE FORMATION

La démarche de projet pour comprendre les évolutions sociétales en matière d'engagement et de pratique sportive et leurs impacts sur l'organisation et la gestion de son club. Acquérir des connaissances pour intégrer et anticiper ces évolutions afin de proposer un projet et une offre d'activité adaptée et positionner le club comme un acteur du territoire. Replacer les enjeux de gestion du club dans un contexte économique, social et numérique.

LES DATES À RETENIR

Date limite d'inscription

Le 15/03/2024

Lieux et dates des rassemblements en centre de Formation (aux choix)

Lieux :	Webinaire (16h-18h)	Rassemblement (9h-17h)
Pons	27/01/2025	07/02/2025
Theze	03/02/2025	14/02/2025
Saint Yriex	10/03/2025	21/03/2025
La Teste de Buch	17/03/2025	28/03/2025

Soit 1 journée au choix en centre de Formation entre janvier 2025 à mars 2025

* L'exonération de TVA relève de l'application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts